

Département : NORD  
Arrondissement : LILLE  
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 10/12/2025  
Reçu en préfecture le 10/12/2025  
Publié le  
ID : 059-215902024-20251210-20250812DEL8-DE

20250812DEL8  
**S<sup>2</sup>LO**

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	20
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

INSTAURATION DE L'AIDE  
FINANCIERE AUX HABITANTS DE  
LA COMMUNE, CONCOURANT A  
LA DESTRUCTION DES NIDS DE  
FRELONS ASIASIATIQUES

DELIBERATION:

Publiée le 10 décembre 2025

Rendue exécutoire le 10 décembre  
2025

Adressée au contrôle de légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10  
décembre 2025

Le maire certifie que cette  
délibération a été publiée :

Le 10 décembre 2025

Et que la convocation du Conseil avait  
été faite

Le : 1<sup>er</sup> décembre 2025



Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, DOUCHET Vincent, HOUZET Lionel, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DUGRAIN Thomas,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Michel LANNOO,  
M. Benoit OERLEMANS, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN,  
M. Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,  
Me Valérie CLOUET, procuration donnée à Me Christine BOCKAERT,  
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET,  
Me Vanessa LARD, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,  
Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,  
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la forte prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) observée sur le territoire national et local ;

Considérant que cette espèce invasive, introduite accidentellement en France en 2004, est désormais implantée dans l'ensemble du département du Nord ;

Considérant que le frelon asiatique représente une menace importante pour les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs, et donc pour la biodiversité et la production agricole ;

Considérant également les risques pour la sécurité publique liés à la présence de nids dans l'espace urbain et périurbain ;

Considérant la nécessité d'encourager la destruction des nids de frelons asiatiques par des professionnels agréés, afin de garantir la sécurité des habitants et l'efficacité des interventions ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	20
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

## Suite P.2, aide financière à la destruction des nids de frelons

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'instaurer une aide financière aux habitants, concourant à la destruction des nids de frelons asiatiques, selon les modalités suivantes :

### Article 1 : Objet du dispositif

La Commune d'Erquinghem-Lys instaure une aide financière destinée à soutenir les habitants dans la destruction des nids de frelons asiatiques, afin de protéger la population, la biodiversité et les ruchers présents sur le territoire communal.

### Article 2 : Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette aide :

- Les particuliers résidant à titre principal sur la commune d'Erquinghem-Lys,
- À l'exclusion des entreprises, copropriétés et bailleurs sociaux

### Article 3 : Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de cette aide, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le nid doit être situé sur une propriété privée située à Erquinghem-Lys ;
- L'intervention doit être réalisée par un professionnel spécialisé et déclaré ;
- La demande d'aide doit être accompagnée de :
  - Formulaire de demande d'aide
  - Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », l'adresse du nid doit apparaître sur la facture et doit être établie au nom du demandeur
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
  - Copie d'une pièce d'identité.
  - RIB

### Article 4 : Montant de l'aide

L'aide communale est fixée à 50 % du montant TTC de la facture, dans la limite de 70 € par nid détruit et par année civile.

### Article 5 : Modalités de versement

Le versement de l'aide sera effectué après réception du dossier complet et validation par les services municipaux.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au paiement de ce dispositif, qui sera imputée au budget communal, article et fonction correspondants.

Département : NORD  
Arrondissement : LILLE  
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/12/2025 0250812DEL8  
Reçu en préfecture le 10/12/2025  
Publié le  
ID : 059-215902024-20251210-20250812DEL8-DE



NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	20
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

DU 8 DECEMBRE 2025

**Suite P.3, aide financière à la destruction des nids de frelons**

**Article 6 : Communication et sensibilisation**

La Commune s'engage à informer la population sur :

- Les démarches à suivre en cas de découverte d'un nid,
- Les précautions à prendre pour éviter toute intervention personnelle,
- Le rôle essentiel des frelons européens et la nécessité de ne pas les confondre avec le frelon asiatique.

Une communication dédiée sera diffusée sur les supports municipaux (site internet, bulletin municipal, affichage, réseaux sociaux).

**Article 7 : Entrée en vigueur**

La présente délibération prendra effet à compter de sa publication et sera applicable aux interventions réalisées à partir du **1er janvier 2026**.

Visa du secrétaire de séance

Monsieur Thomas DUGRAIN

Adopté Pour Ampliation  
Le Maire